Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

N° 2020-153

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 9 Octobre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 17 Octobre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2020-128 puis pouvoir à Mme PERRON et revenu au point n° 2020-135), Mme PERRON, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-126 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Absents ayant donné procuration : 4

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Absent : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE
Attribution d'une subvention exceptionnelle à de la Croix Rouge pour venir en aide aux sinistrés touchés par de fortes intempéries dans les Alpes-Maritimes.
Délibération n° 2020-153

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que, début octobre, la tempête Alex s'est abattue dans les Alpes-Maritimes, laissant des milliers de familles sans électricité, sans eau potable, sans nourriture, dévastant des maisons, des villages,

Considérant que cet épisode méditerranéen s'est caractérisé par d'intenses précipitations qui ont causé des dégâts considérables, essentiellement dans les Alpes-Maritimes,

Considérant que de nombreuses routes ont été coupées et que plusieurs Communes se sont retrouvées isolées, sans électricité, sans eau et sans moyens de communication,

Considérant que la Ville de Villepinte souhaite apporter son soutien pour venir en aide au plus vite aux personnes touchées par la tempête et poursuivre l'indispensable solidarité,

Après avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Monsieur XOSANAVONGSA,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € à l'association de la Croix Rouge pour venir en aide aux sinistrés des intempéries dans le Sud de la France en octobre 2020.

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 17 Octobre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE LOCALE
Service Vie Associative et Coopération Décentralisée

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-153

Conseil Municipal du 17 Octobre 2020

RAPPORTEUR : *Monsieur XOSANAVONGSA*

OBJET : *X - JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE*
1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de la Croix Rouge pour venir en aide aux sinistrés touchés par de fortes intempéries dans les Alpes-Maritimes.

Début octobre 2020, la tempête Alex s'est abattue dans les Alpes-Maritimes, laissant des milliers de familles sans électricité, sans eau potable, sans nourriture, dévastant des maisons, des villages.
Le bilan humain est encore incertain et tous les secours sont mobilisés pour rechercher les personnes disparues.
Cet épisode méditerranéen s'est caractérisé par d'intenses précipitations qui ont causé des dégâts considérables, essentiellement dans les Alpes-Maritimes. De nombreuses routes ont été coupées et plusieurs Communes se sont retrouvées isolées, sans électricité, sans eau et sans moyens de communication. Un pont aérien avec 20 hélicoptères a été mis en place permettant d'acheminer des forces de sécurité civile, de l'eau et de la nourriture dans l'urgence. Les voies et les moyens de communication tentent d'être rétablis au fur et à mesure mais le bilan, tant matériel qu'humain, est très lourd. Par ailleurs, de nombreux sinistrés ont tout perdu.

C'est pourquoi, la Ville de Villepinte souhaite apporter son soutien pour venir en aide au plus vite aux personnes touchées par la tempête et poursuivre l'indispensable solidarité.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

CONCLUSION

À ce titre, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'allouer une subvention de 6 000 € à l'association de la Croix Rouge. Cette somme viendra directement aider les habitants pour les besoins urgents.

Avis du Bureau Municipal du 08 octobre 2020.